

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Animations, gestion et organisation des activités physiques et sportives : activités aquatiques

- Université de Nantes

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, langues, sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'objectif de la licence professionnelle *Activités sportives, spécialité Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives : activités aquatiques* (AGOAPS : AA) de l'Université de Nantes est de former les étudiants à la gestion et l'organisation de structures sportives et à l'encadrement de séances d'activités aquatiques. Elle vise donc à l'acquisition de connaissances et de compétences relatives d'une part au cadre juridique, à la comptabilité, à l'organisation du travail, à la communication, à la conception et à la conduite de projets dans l'environnement socio-économique des activités physiques et sportives et plus précisément des activités aquatiques, et d'autre part, à la conception, la programmation et l'animation de séances d'activités aquatiques. Une place importante est accordée au développement de compétences en matière de sécurité (surveillance, sauvetage) et à la pratique d'activités aquatiques, permettant aux étudiants d'atteindre et maintenir un niveau de condition physique requis pour l'exercice des fonctions visées par le diplôme.

Les diplômés peuvent prétendre à des emplois de responsable de bassin ou d'administrateur, coordonnateur, assistant manager de structures sportives qui comprennent très souvent des tâches de surveillance et d'encadrement d'activités aquatiques. C'est pourquoi le titre de maître-nageur sauveteur (MNS), validé dans le cadre du diplôme, est requis.

Elle est organisée sur une année (troisième année de licence) et comprend un volume horaire de 495 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 12 semaines de stage (200 heures minimum). La maquette est constituée de neuf unités d'enseignement (UE) théoriques, méthodologiques et pratiques. La formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 ou aux titulaires de diplômes professionnels de type brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) ou brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) activités aquatiques. Elle est également accessible par une procédure de validation des acquis professionnels (VAP) en justifiant notamment d'un minimum de trois années d'expérience professionnelle.

Synthèse de l'évaluation

Le dossier, clairement, bien que parfois succinctement présenté, montre une grande adéquation entre les objectifs, les contenus et l'organisation de la formation. Il en ressort que cette formation peut s'appuyer sur son ancienneté et un solide positionnement dans son environnement pour répondre à des besoins professionnels réels. Le stage semble être une des forces de cette formation. Il représente 200 heures sur 12 semaines en trois temps aux objectifs spécifiques : quatre semaines au premier semestre (découverte du monde professionnel) ; huit semaines au second semestre (investissement dans la structure d'accueil) ; auxquelles s'ajoutent 50 heures minimum de suivi d'une ou plusieurs classes d'enseignement en natation. La constitution de l'équipe pédagogique est très pertinente par rapport aux objectifs de professionnalisation. Plus de 75 % des enseignements sont effectués par des intervenants extérieurs, dont certains sont des anciens diplômés, ce qui valorise les débouchés de la formation. Les effectifs sont stables et conséquents depuis cinq ans (21 étudiants), mais suffisamment restreints pour permettre un suivi individualisé des étudiants. Enfin, le recrutement est optimisé par un travail d'information préalable et par une procédure basée sur l'évaluation d'un dossier par une commission constituée d'enseignants universitaires et de professionnels.

Certains axes du dossier sont peu documentés et/ou n'ont pas fait l'objet d'une analyse suffisamment approfondie pour en dégager des perspectives : partenariats, taux de réussite, suivi des diplômés, modalités du projet tuteuré, évaluation de la formation... Par exemple, le dossier déclare une très bonne insertion professionnelle. Le pourcentage donné de 100 % de diplômés (qui ne sont pas en poursuite d'études) recrutés dans les six mois, ne correspond pas aux chiffres présentés en annexes. En effet, selon l'étude faite en 2014, sur les 17 répondants, 2 sont en recherche d'emploi (soit 12 %) en mars de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme. Selon cette même enquête, sur les 17 répondants, 7 sont en emploi (soit 41 %) et 8 sont en poursuite d'études (soit 47 %). Ces chiffres amènent donc à fortement nuancer

l'évaluation de l'insertion professionnelle. De plus, l'intégration professionnelle ne se fait pas au niveau de formation (chef de bassin), mais en dessous (en tant que maître-nageur sauveteur). Le volume horaire d'enseignement en informatique en lien avec le métier (15 heures) paraît très faible. Aucune mention n'est faite de l'usage du numérique dans l'enseignement ce qui est regrettable. Les procédures d'autoévaluation par les étudiants ne paraissent pas établies. Enfin, les liens et partenariats avec le milieu socio-professionnel local et régional (entreprises, associations, collectivités) ne sont pas évoqués. De même, on ignore quels sont les liens avec les services de l'Etat délivrant la carte professionnelle permettant d'encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération.

Points forts :

- La place donnée au stage est importante et graduée.
- Les intervenants extérieurs sont nombreux et sont souvent des diplômés de la formation.
- Effectifs restreints qui permettent un suivi individualisé.
- Recrutement optimisé.

Points faibles :

- Information sur le devenir des diplômés trop parcellaire.
- Fort taux de poursuite d'études en master.
- Recrutement initial dans la vie professionnelle en dessous des objectifs de professionnalisation.
- Le numérique n'est pas exploité dans la formation.
- Peu d'actions ou dispositifs concernant l'évaluation par les étudiants.
- Liens et partenariats avec les milieux socio-professionnels locaux et régionaux non évoqués.

Recommandations :

L'évaluation des taux de réussite, totalement absente du dossier, pourrait permettre de dégager des perspectives pour améliorer la formation. Le suivi des diplômés est à compléter pour donner des chiffres concrets sur plusieurs années qui permettraient d'apprécier le nombre de poursuite d'études et d'entrées sur le marché du travail. Une réflexion pourrait être menée sur le trop fort taux de poursuite d'études en master. Il faudrait peut-être revoir la présentation des débouchés professionnels de façon à ce qu'elle corresponde aux débouchés réels. Enfin, la mise en place de procédures d'autoévaluation systématiques permettrait de placer la formation dans une dynamique d'amélioration continue.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le dossier met en évidence une très grande cohérence entre la construction de la formation et ses objectifs. En effet, la licence professionnelle AGOAPS : AA a pour but d'offrir une formation permettant d'acquérir des connaissances et compétences relatives à la gestion d'une structure sportive, à la conception et la programmation et l'animation de séances d'activités aquatiques. La maquette présentée est en adéquation avec ces objectifs.</p> <p>Elle s'appuie sur un volume de 240 heures de travaux dirigés (TD), 255 heures de travaux pratiques (TP), et 12 semaines de stage. Elle est structurée en 9 unités d'enseignement (UE) parfaitement en lien avec le métier et les tâches pouvant être assurées par les diplômés. Les aspects sécuritaires sont mis en avant.</p> <p>Un choix a été opéré de centrer le premier semestre sur la construction d'une base de connaissances théoriques et le second semestre sur le métier. On peut toutefois se poser la question de savoir si cette hiérarchisation est réellement plus pertinente qu'une répartition équilibrée des contenus théoriques et pratiques sur l'ensemble de l'année.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation est correctement positionnée par rapport aux autres formations professionnalisantes existant dans le domaine (BPJEPS Activités Aquatiques). Elle apporte des compétences managériales et juridiques que le BPJEPS n'apporte pas. Elle l'est également par rapport aux huit autres licences professionnelles AGOAPS proposées en France. C'est la seule de la région, la plus ancienne et la plus importante en termes d'effectifs. Il existe des partages d'expériences avec les formations plus récentes.</p> <p>Les liens et partenariats avec le milieu socio-professionnel local et régional (entreprises, associations, collectivités) ne sont pas évoqués ici.</p> <p>De même, on ignore quels sont les liens avec les services de l'Etat délivrant la carte professionnelle permettant d'encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération (directions départementales de la cohésion sociale des départements voisins).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La constitution de l'équipe pédagogique (un maître de conférences en sciences des activités physiques et sportives, STAPS, quatre professeurs d'éducation physique et sportive, agrégés ou certifiés et 17 vacataires) est très pertinente par rapport aux objectifs de professionnalisation. Plus de 75 % des enseignements sont effectués par des intervenants extérieurs. On regrette qu'aucune précision n'ait été apportée sur les secteurs professionnels dans lesquels ces intervenants exercent et sur leurs fonctions.</p> <p>Un responsable pédagogique est identifié. Il n'est pas précisé si ce responsable pédagogique est un enseignant titulaire de l'université. Cela serait fortement souhaitable pour assurer la cohérence de la formation assurée à plus de 75 % par des intervenants extérieurs. Ce responsable pédagogique assure la coordination et l'organisation de concertations entre les différents intervenants (enseignants et intervenants extérieurs). Le dossier évoque également des concertations entre les enseignants par blocs d'enseignement au moins une fois par an sans toutefois préciser ce qui est entendu par « bloc ».</p> <p>L'intervention dans les enseignements d'anciens étudiants bien insérés professionnellement est un point positif.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs donnés par le dossier sont stables et conséquents depuis cinq ans (21 étudiants) ce qui est un point positif. Les étudiants sont plutôt en formation initiale. On constate que la majorité des étudiants vient d'une deuxième année de licence (L2) STAPS, mais on ignore la provenance des autres. On ignore également de quel établissement viennent les étudiants (licence STAPS de l'établissement ou d'autres universités de la région, voire s'il existe un recrutement national...).</p> <p>Le dossier déclare une très bonne insertion professionnelle. Le pourcentage donné de 100 % de diplômés (qui ne sont pas en poursuite d'études) recrutés dans les six mois, ne correspond pas aux chiffres présentés en annexes. En effet, selon l'étude faite en 2014, sur les 17 répondants, 2 sont en recherche d'emploi (soit 12 %) en mars de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme. Selon cette même enquête, sur les 17 répondants, 7 sont en emploi (soit 41 %) et 8 sont en poursuite d'études (soit 47 %). Ces chiffres amènent donc à fortement nuancer l'évaluation de l'insertion professionnelle. De plus, l'intégration professionnelle ne se fait pas au niveau de formation (chef de bassin), mais en dessous, avec toutefois une évolution possible vers ce poste. Il faudrait pouvoir expliquer ce point ou revoir les débouchés immédiats et à moyen terme de la formation pour ne pas induire de déception chez les diplômés.</p> <p>La poursuite d'études est plutôt fréquente, ce qui est étonnant pour une licence professionnelle, dont la vocation n'est pas de préparer à une poursuite d'études (8 étudiants sur 17 répondants ont poursuivi leurs études selon la dernière enquête : 3 ont poursuivi dans une formation de niveau licence, 2 en master, 1 dans une formation fédérale, 2 n'ont pas précisé le niveau de formation suivie).</p> <p>Sur les quatre dernières années, le taux de réussite moyen est de 73,5 %, allant de 65 % en 2011-2012 à 92 % en 2012-2013. Ces taux de réussite ne sont pas analysés, ce qui manque cruellement. On peut en effet s'interroger sur de telles différences d'une année sur l'autre.</p>

Place de la recherche	Il n'existe pas de formation à et par la recherche dans cette licence professionnelle.
Place de la professionnalisation	La formation met en œuvre une complémentarité de moyens pour favoriser la professionnalisation : des contenus d'enseignement centrés sur les problématiques professionnelles, de nombreux intervenants professionnels, un stage de 200 heures minimum ainsi que des enseignements de projet tuteuré visant à accompagner la réflexion des étudiants sur leur pratique professionnelle en établissant des liens avec les apports de la formation.
Place des projets et stages	<p>Le stage, dont la présentation est très détaillée et développée dans le dossier, semble être une des forces de cette formation. Le stage représente 200 heures sur 12 semaines en trois temps aux objectifs spécifiques (quatre semaines au premier semestre (découverte du monde professionnel) ; huit semaines au second semestre (investissement dans la structure d'accueil) ; auxquelles s'ajoutent 50 heures minimum de suivi d'une ou plusieurs classes d'enseignement en natation. Il renvoie à la validation de 12 ECTS (<i>European Credits Transfer System</i>) au second semestre.</p> <p>Si les objectifs, la forme de la mission et de l'encadrement sont très clairement définis, il n'est pas précisé comment les étudiants trouvent leur stage. Le stage est complété par un rapport de stage dont le contenu réflexif sur la pratique professionnelle est également normé. Il vise à amener l'étudiant à identifier une problématique dans son contexte de stage, à s'appuyer sur des éléments théoriques et à faire des propositions et justifier ses choix. Une soutenance orale du rapport est également mise en place. Elle intègre la présentation et l'analyse d'une séquence vidéo de l'étudiant en situation d'intervention. On note enfin que son encadrement est possible par un référent, membre de l'équipe pédagogique, mais on ignore si cette disposition est obligatoire.</p> <p>Le projet tuteuré n'est pas détaillé. Un autre point indique qu'il s'agit d'une réalisation collective. Ce point manque cruellement dans le dossier.</p>
Place de l'international	<p>Des opportunités d'ouverture à l'international ont déjà été saisies (mission au Burundi et stage d'un étudiant en Angleterre). Il n'est pas indiqué si des étudiants étrangers peuvent intégrer la formation.</p> <p>Des projets pourraient être montés par la suite, conformément à la priorité d'internationalisation des formations fixées par la direction actuelle de la composante.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La procédure de recrutement et les conditions d'accès sont clairement exposées : candidature sur dossier examinée par une commission composée d'universitaires et de professionnels. La formation est accessible aux titulaires d'un Bac+2, mais il est également possible d'y accéder par VAP pour les titulaires du BEESAN et du BPJEPS Activités aquatiques. Le dossier n'indique pas clairement la provenance des inscrits dans la formation.</p> <p>On note une volonté louable d'informer les structures et les candidats éventuels : une information est faite auprès des structures d'activités aquatiques et par une journée portes ouvertes.</p> <p>Aucune passerelle et aucun dispositif d'aide à la réussite ne sont cités.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La formation se déroule en présentiel, les enseignements étant répartis classiquement en TD et TP. On ignore si des adaptations sont prévues pour les étudiants ayant des contraintes particulières.</p> <p>Le volume horaire d'enseignement en informatique en lien avec le métier (15 heures) paraît très faible. Aucune mention n'est faite de l'usage du numérique dans l'enseignement. Certains outils (dépôt de cours en ligne, groupe de discussion...) pourraient pourtant être intéressants par rapport à l'organisation de la formation.</p>
Evaluation des étudiants	Les évaluations reposent à la fois sur le contrôle continu, des examens terminaux et la combinaison des deux selon différents formats (QCM, rédaction, interventions, rapport...). Des modalités d'évaluation alternatives prennent tout leur sens dans cette formation : dossier collectif, étude de cas, présentation et analyse d'une séquence vidéo.

	<p>Les modalités de validation sont conformes aux règles universitaires. Il existe toutefois une spécificité requise pour la délivrance du titre de MNS : l'obtention de la moyenne aux épreuves techniques est obligatoire.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier ne mentionne pas de dispositif particulier pour organiser le suivi de l'acquisition des compétences. Un portefeuille de compétences pourrait être un outil intéressant.</p> <p>L'annexe descriptive au diplôme est correctement remplie.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés se fait au niveau de l'université (depuis 2009). L'évaluation quantitative évoque un excellent taux d'insertion professionnelle en 2014 sur la promotion 2012-2013, mais elle diffère fortement des chiffres fournis en annexes. Une évaluation qualitative pourrait venir compléter les données. Elle permettrait notamment d'éclairer le nombre important de poursuite d'études pour une licence professionnelle dont le but est l'insertion immédiate.</p> <p>Le projet de création d'un site internet, destiné aux étudiants et anciens étudiants, et qui permettrait de maintenir le lien avec les diplômés, semble être une initiative intéressante.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il existe un conseil de perfectionnement depuis avril 2014, en commun avec la licence STAPS. Un intervenant professionnel du secteur participe au conseil. À la lecture du dossier, on ne sait pas si des étudiants de la licence AGOAPS : AA participent en tant que représentants étudiants. Cela serait souhaitable.</p> <p>Les procédures d'autoévaluation ne paraissent pas établies même si un bilan individuel est demandé à chaque étudiant en fin de formation. Chaque enseignant doit réaliser un bilan de son enseignement avec les étudiants, afin de recueillir d'éventuelles pistes de réflexion et d'amélioration pour ses futures interventions. Ces bilans ont déjà conduit à des modifications de la maquette, des contenus ou de l'organisation. Une procédure plus précise pourrait être systématisée.</p>

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation de la Licence Professionnelle : ANIMATION, GESTION ET ORGANISATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : ACTIVITES AQUATIQUES

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



Identification de la formation :

Champ de formation	Pôle LLSHS
Type (Licence, LP, Master)	Licence professionnelle
Intitulé du diplôme	Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives : activités aquatiques
Responsable de la formation	Benoît Huet (Directeur adjoint à la formation)

Observations :

Insertion professionnelle

Remarque formulée dans le rapport HCERES (p.3 et 4)

« Le pourcentage donné de 100 % de diplômés (qui ne sont pas en poursuite d'études) recrutés dans les six mois, ne correspond pas aux chiffres présentés en annexes. En effet, selon l'étude faite en 2014, sur les 17 répondants, 2 sont en recherche d'emploi (soit 12 %) en mars de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme. Selon cette même enquête, sur les 17 répondants, 7 sont en emploi (soit 41 %) et 8 sont en poursuite d'études (soit 47 %). Ces chiffres amènent donc à fortement nuancer l'évaluation de l'insertion professionnelle. De plus, l'intégration professionnelle ne se fait pas au niveau de formation (chef de bassin), mais en dessous (en tant que maître-nageur sauveteur). »

Éléments de réponse

L'enquête réalisée par la Cellule Locale d'Insertion Professionnelle de l'UFR STAPS, réalisée en 2014 sur la promotion 2012-2013, fait état de deux anciens étudiants en recherche d'emploi. Cette situation s'explique par leur souhait d'obtenir un emploi dans un périmètre très délimité, fortement demandé. Au vu du nombre d'offres d'emploi dans le domaine des activités aquatiques, les deux professionnels issus de la formation en recherche d'emploi le sont du fait d'un refus de toute mobilité. Cela ne remet pas en cause, de notre point de vue, la capacité de la formation à permettre l'accès rapide à l'emploi ; selon le coordonnateur de la formation, tous les étudiants sortants qui le souhaitent peuvent actuellement trouver un emploi à temps plein grâce à leur diplôme dans les six mois maximum.

Environnement de la formation : liens et partenariats avec le milieu professionnel

Remarques formulées dans le rapport HCERES (p.5)

« Les liens et partenariats avec le milieu socio-professionnel local et régional (entreprises, associations, collectivités) ne sont pas évoqués ici.

De même, on ignore quels sont les liens avec les services de l'Etat délivrant la carte professionnelle permettant d'encadrer les activités physiques et sportives contre rémunération (directions départementales de la cohésion sociale des départements voisins). »

Éléments de réponse

Les liens avec le milieu socio-professionnel local et régional sont fortement établis pour la mise en stage des étudiants. Des contacts réguliers sont noués avec les structures gérées directement par les collectivités territoriales ou par des structures privées, opérant parfois en délégation de service.

Afin de renforcer les liens avec le secteur professionnel, un groupe d'étudiants de la licence professionnelle a organisé, dans le cadre d'un projet tuteuré, une journée de rencontre pour les acteurs du secteur des activités aquatiques de la région. Cette journée a rencontré un vif succès auprès des professionnels (120 participants). Cet événement sera reconduit chaque année afin de pérenniser les relations établies et de promouvoir la qualité de la formation dispensée au sein de la licence professionnelle.

À la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Loire-Atlantique, M. Rodolphe Hégron suit depuis plusieurs années les dossiers relatifs à l'obtention de la carte professionnelle de Maître-Nageur Sauveteur, déposés par les étudiants de la licence professionnelle. Il participe également aux enseignements en qualité de vacataire (15 h par an) et au jury des épreuves de validation des compétences relatives à la sécurité et au sauvetage dans les activités aquatiques.

Équipe pédagogique

Remarque formulée dans le rapport HCERES (p.5)

« Un responsable pédagogique est identifié. Il n'est pas précisé si ce responsable pédagogique est un enseignant titulaire de l'université. Cela serait fortement souhaitable pour assurer la cohérence de la formation assurée à plus de 75 % par des intervenants extérieurs. Ce responsable pédagogique assure la coordination et l'organisation de concertations entre les différents intervenants (enseignants et intervenants extérieurs). Le dossier évoque également des concertations entre les enseignants par blocs d'enseignement au moins une fois par an sans toutefois préciser ce qui est entendu par « bloc ». »

Éléments de réponse

La formation est coordonnée depuis 2008 par un enseignant titulaire de l'UFR STAPS, M. Philippe Macquet, porteur du projet de création de celle-ci. Cette stabilité dans la fonction de coordination a permis à cet enseignant d'établir des relations fortes avec le milieu professionnel, et d'obtenir une reconnaissance de la qualité de la formation.

Informatique

Remarque formulée dans le rapport HCERES

« Le volume horaire d'enseignement en informatique en lien avec le métier (15 heures) paraît très faible. Aucune mention n'est faite de l'usage du numérique dans l'enseignement. Certains outils (dépôt de cours en ligne, groupe de discussion...) pourraient pourtant être intéressants par rapport à l'organisation de la formation. »

Éléments de réponse

Au-delà de l'enseignement consacré spécifiquement à la maîtrise des outils informatique, qui sera maintenu dans la prochaine maquette de formation, la mobilisation des outils numériques au sein des enseignements est largement mise en œuvre, certains enseignements étant centrés sur des compétences professionnelles nécessitant l'usage des outils informatiques (e.g. enseignement de gestion appliquée aux établissement aquatiques, management et organisation du service des différents agents dans une structure aquatique).

Par ailleurs, l'introduction d'enseignements à distance avec la production de travaux individuels ou de groupes nécessite la mobilisation et le développement de compétences en informatique par les étudiants. Le projet tuteuré est également l'occasion de travailler de telles compétences.

Place des projets et stages

Remarque formulée dans le rapport HCERES (p.6)

« Si les objectifs, la forme de la mission et de l'encadrement sont très clairement définis, il n'est pas précisé comment les étudiants trouvent leur stage. Le stage est complété par un rapport de stage dont le contenu réflexif sur la pratique professionnelle est également normé. Il vise à amener l'étudiant à identifier une problématique dans son contexte de stage, à s'appuyer sur des éléments théoriques et à faire des propositions et justifier ses choix. Une soutenance orale du rapport est également mise en place. Elle intègre la présentation et l'analyse d'une séquence vidéo de l'étudiant en situation d'intervention. On note enfin que son encadrement est possible par un référent, membre de l'équipe pédagogique, mais on ignore si cette disposition est obligatoire. »

Éléments de réponse

Pour le stage long du second semestre, les étudiants trouvent leur lieu de stage eux-mêmes. Leur maître de stage doit être un chef de bassin ou un directeur de structure. Pour autant, aucun étudiant n'est laissé de côté et le coordonnateur de la formation s'assure que tous les étudiants sont en stage, dans un lieu qui soit véritablement formateur. A ce titre, certaines piscines sont vivement déconseillées aux étudiants. Concernant le stage du premier semestre, un partenariat a été engagé avec l'École Nantaise de Natation, permettant d'offrir un lieu de stage à chaque étudiant.

Concernant le rôle des maîtres de stage dans la validation, ils sont déterminants pour l'attribution de la note dans l'UE9. Si l'avis du maître de stage n'est pas, dans la maquette actuelle, intégré dans la validation de l'enseignement, il est véritablement pris en compte pour donner l'autorisation de soutenir le rapport de stage problématisé dans lequel figure la soutenance de la vidéo pédagogique.

Auto-évaluation par les étudiants

Remarque formulée dans le rapport HCERES (p.7)

Les procédures d'autoévaluation ne paraissent pas établies même si un bilan individuel est demandé à chaque étudiant en fin de formation.

Éléments de réponse

Une première forme d'autoévaluation est effectivement actuellement réalisée lors des enseignements de suivi des stages, avec des retours réguliers effectués par les étudiants. Cela permet d'apprécier où se trouvent leurs besoins, les difficultés qu'ils rencontrent, et de procéder à un ajustement des contenus de formation.

Toutefois, afin de compléter les sources d'informations, une réflexion est en cours dans le cadre de la préparation de l'offre de formation 2017-2021 pour développer des procédures d'évaluation plus systématiques par les étudiants pour chacun des enseignements dispensés.

Mise en place d'un portefeuille de compétences

Remarque formulée dans le rapport HCERES (p.7)

« Le dossier ne mentionne pas de dispositif particulier pour organiser le suivi de l'acquisition des compétences. Un portefeuille de compétences pourrait être un outil intéressant. »

Éléments de réponse

Un travail de rédaction d'un Recueil d'Activités et de Compétences (RAC) est actuellement en cours. Ce document pourra servir de base à la mise en place d'un « portefeuille de compétences », permettant de décrire plus finement les compétences acquises au cours de la formation, et de les valoriser aux yeux du milieu socio-professionnel.

Conseil de perfectionnement

Remarque formulée dans le rapport HCERES (p.7)

« Il existe un conseil de perfectionnement depuis avril 2014, en commun avec la licence STAPS. Un intervenant professionnel du secteur participe au conseil. À la lecture du dossier, on ne sait pas si des étudiants de la licence AGOAPS : AA participent en tant que représentants étudiants. Cela serait souhaitable. »

Éléments de réponse

Il existe actuellement à l'UFR STAPS un seul Conseil de perfectionnement pour la licence STAPS et la licence professionnelle AGOAPS : AA.

Afin de profiter au mieux des compétences des personnalités extérieures invitées à ce conseil, la composante va faire évoluer ce dernier en le remplaçant par plusieurs Conseils de perfectionnement plus restreints en termes de nombre de participants, mais spécifiques aux différents parcours de formation que l'on trouve à l'UFR STAPS. Dans ce cadre, un conseil de perfectionnement spécifique à la licence professionnelle AGOAPS : AA sera mis en place. Il intégrera dans ces membres, outre des enseignants intervenant dans la formation, des représentants du secteur professionnel, un étudiant inscrit dans la formation et un ancien étudiant issu de la formation dans les cinq dernières années.